

## CALENDRIER DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chaque parent est électeur, éligible et rééligible. Les personnes autorisées à voter sont celles qui sont titulaires de l'autorité parentale. Le matériel de vote est donné à un seul enfant des familles qui en comportent plusieurs inscrits au collège de Bizanos (1 seul et unique vote par responsable légal).

Concernant les élèves confiés à un tiers accomplissant tous les actes usuels relatifs à la surveillance et à l'éducation de l'enfant, ce tiers exerce à la place des parents, le droit de voter et de se porter candidat aux élections. Ce droit est non cumulatif avec celui dont il disposerait déjà au titre de parents d'un élève inscrit dans l'établissement scolaire.

**Modalités du vote** après réception du matériel de vote :

1. L'électeur insère le bulletin de vote dans une première enveloppe (**petite enveloppe de couleur**), qu'il cache. Cette enveloppe ne doit porter aucune mention ni aucun signe distinctif.
2. L'électeur place ensuite cette enveloppe de couleur dans une seconde enveloppe (**enveloppe blanche pré-imprimée**), qu'il cache et sur laquelle il appose, au verso, sa signature, inscrit lisiblement son nom, son prénom, son adresse, le nom de l'élève et sa classe.

**Deux possibilités pour transmettre le vote :**

- ⇒ Par voie postale
- ⇒ Une **urne est mise à disposition, à compter du lundi 8 octobre à la Vie Scolaire**, pour y recevoir l'enveloppe du vote (blanche pré-imprimée) déposée par l'électeur ou son enfant.

Qu'elle soit remise directement ou adressée par voie postale l'enveloppe du vote (blanche pré-imprimée) doit parvenir au bureau de vote **AVANT le 12 octobre 2018, 14h30** – heure de **clôture** du scrutin.

### CALENDRIER DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES :

Dates	Opérations
<b>Vendredi 21 septembre 2018 minuit</b> (20 j au moins avant le scrutin)	Arrêt de la <b>liste électorale</b> par le Chef d'Établissement et mise à disposition de cette liste aux parents d'élèves au secrétariat (liste qui sert d'émargement lors du scrutin).
<b>Lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 minuit</b> (10 j au moins avant le scrutin)	Date <b>limite de dépôt</b> au secrétariat : <ul style="list-style-type: none"> <li>● des candidatures signées</li> <li>● des bulletins de vote et des professions de foi.</li> </ul>
<b>Mercredi 4 octobre 2018</b> (salle de Permanence)	A partir de 13h30 : Mise sous pli du matériel de vote par les parents d'élèves (bulletins de vote - professions de foi – consignes établies par le Chef d'Établissement)
<b>Jeudi 4 octobre 2018 Vendredi 5 octobre 2018</b> (6 j au moins avant le scrutin)	A 8 heures 30 : Remise du matériel de vote par la Vie Scolaire aux Professeurs Principaux. Distribution du matériel de vote aux parents via les élèves. <ul style="list-style-type: none"> <li>● accusé de réception de cet envoi par visa des parents dans le carnet de liaison</li> <li>● contrôle en retour des signatures par les Professeurs Principaux.</li> </ul>
<b>Lundi 8 Octobre 2018</b>	Mise à disposition de l'urne au bureau de la Vie Scolaire pour le vote par correspondance
<b>Jeudi 11 octobre 2018 8h30</b>	Remise au secrétariat du nom des assesseurs et scrutateurs, représentants des listes, qui participeront à l'ouverture et à la tenue du bureau de vote ainsi qu'au dépouillement du scrutin.
<b>Vendredi 12 octobre 2018 (4h au moins)</b>	Élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Entrée du collège, salle 02 – Aimé Césaire</li> <li>● Heure d'ouverture : 8 heures 15.</li> <li>● Heure de fermeture : 14 heures 30.</li> </ul> Dépouillement du scrutin et signature des procès-verbaux par les assesseurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>● À partir de 14 heures 30.</li> </ul> (affichage des procès-verbaux dans l'entrée du collège).

Les éventuelles contestations sur la validité des opérations électorales seront portées dans un délai de **cinq jours** à compter de la proclamation des résultats, devant Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux (Direction du conseil, de la vie scolaire et des affaires juridiques). Une copie sera transmise à Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

A Bizanos, le 18 septembre 2018,

Le Principal



P.S. PETITJEAN